

FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Réunion du 19 décembre 2024

RAPPORT POUR INFORMATION

CONFORT THERMIQUE

TRAVAUX SUR LA GESTION TECHNIQUE DU BATIMENT DU SIEGE DE REGION

- Une installation obsoléscente

Pour mémoire, La Gestion Technique du Bâtiment ou GTB est un système informatique connecté permettant de contrôler et de superviser l'ensemble des installations techniques des bâtiments à usage tertiaire.

Actuellement, le Siège de Région dispose d'une gestion technique constituée notamment :

- Une gestion technique des installations chauffage ventilation climatisation (GTC) qui pilote les installations primaires de génie climatique et fluides dans les locaux techniques d'une part et qui pilote et régule les installations terminales d'autre part.
- Une gestion technique des installations d'éclairage (GTE) permettant de piloter les éclairages intérieurs et extérieurs.

Dans un contexte réglementaire du décret tertiaire et du décret BACS, les installations actuelles ne permettent pas de répondre parfaitement aux objectifs de suivi et de pilotage.

Enfin et surtout, l'installation actuelle fait l'objet de plusieurs obsolescences :

- Les contrôleurs de zones pilotant l'éclairage
- Les luminaires
- Certains automates permettant les réglages fins dysfonctionnent obligeant à des réglages manuels, standards et moins efficaces sur le plan énergétique.

- L'intérêt d'une intervention globale

Face à ces enjeux, il a été décidé une refonte complète du système GTB et GTE.

Les gains liés à cette rénovation complète sont multiples.

Tout d'abord, cela permettra de résoudre les problèmes actuels (éclairage bloqué ou absent, difficultés à réguler le chauffage) et surtout d'anticiper les problèmes à venir sur les ailes.

De plus, le nouveau système sera plus interopérable et plus évolutif.

Par ailleurs, la nouvelle GTB permettra :

- De simplifier l'utilisation de la future Gestion Technique du Bâtiment (GTB) pour permettre au personnel technique du bâtiment de se l'approprier et de mieux en exploiter l'usage (mise en place d'aide outils graphiques et fonctionnels).

- De mettre en place un nouveau plan de comptage et d'en faire bénéficier les reportings de suivi des consommations (et ainsi mieux contribuer au décret tertiaire).

Enfin, l'ensemble de l'éclairage des bureaux et des circulations sera changé par des éclairages LED : ce qui permettra une amélioration du confort visuel et des économies d'énergie.

Indirectement, les travaux sont une opportunité pour un audit plus global sur la maintenance des équipements de CVC. Cela a conduit à de nombreux changements de vannes 2 voies, à l'installation de vannes intelligentes.

L'ensemble de ces points concourra à un meilleur confort thermique et un meilleur pilotage de la consommation énergétique.

- **Méthodologie**

Les travaux sont planifiés durant 1 an ½ selon une intervention par aile. Ils sont de 3 ordres :

- Des interventions dans les locaux techniques
- Des interventions dans les couloirs
- Des interventions dans les bureaux

Pour les 2 dernières typologies de travaux, des réunions sont engagées systématiquement avec les directeurs concernés en amont pour expliciter le déroulé précis des travaux.

La gêne occasionnée pour les agents porte principalement sur les interventions dans les bureaux où l'entreprise pourrait être amenée à intervenir à l'intérieur d'un bureau au maximum 3 jours.

Deux cas de figures sont possibles : si les agents sont en congés, télétravail, déplacement ou peuvent se repositionner dans d'autres bureaux, cela n'aura pas de conséquence. Dans le cas contraire, il sera possible de poser des journées de télétravail exceptionnels.

A noter que les travaux dans les premières ailes permettront de récupérer du matériel pour réparer temporairement les ailes concernées par les travaux en fin de calendrier.

Le calendrier proposée pour la première aile est le suivant :

- Décembre 24 : aile E - R+6 : une partie de la DRH
- Janvier 25 : aile E R+5 : une partie de la DCRPNS
- Février 25 : aile E R+4 et R+3 : une partie de la DEUROPE et de la DRESS
- Mars 25 : aile E R+2 : une partie de la DMI

Il est susceptible d'être ajusté à la marge au regard des contraintes ou facilités rencontrées durant les premières interventions.

- **Les acteurs du projet**

L'opération de remplacement de la GTB est portée par les acteurs suivants :

- La maîtrise d'ouvrage est assurée par la DPS dont les agents porteurs du projet seront sur place pour vérifier la bonne exécution du chantier.
- La maîtrise d'œuvre par : BTC
- Les travaux sont réalisés par SANTERNE.

Ce travail est organisé en lien avec les préventeurs pour vérifier la bonne adéquation du plan de prévention des travaux.

Ce travail s'effectue en parfait partenariat avec les mainteneurs du siège de région : SPIE et DALKIA pour que ces travaux n'aient pas d'impact sur le fonctionnement.